



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.01.2012 Bulletin 2012/04

(51) Int Cl.:
B42F 7/04 (2006.01) B43L 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11166338.1**

(22) Date de dépôt: **17.05.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Papeteries Sill**
62570 Wizernes (FR)

(72) Inventeur: **Porrot, Jean-Yves**
94300 Vincennes (FR)

(74) Mandataire: **Largeau, Béatrice et al**
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
75009 Paris (FR)

(30) Priorité: **08.06.2010 FR 1054479**

(27) Demande déposée antérieurement:
08.06.2010 FR 1054479

(54) **Pochette de feuilles notamment pour le dessin à main levée**

(57) Une pochette (1) de feuilles (7) comportant au moins deux faces principales (3, 5) à forme de feuille en matériau semi rigide, de type papier, carton ou matière plastique, reliées l'une à l'autre et entre lesquelles sont disposées une ou plusieurs feuilles (7), caractérisée en ce que au moins l'une (3) des faces principales est pour-

vue d'au moins une ligne de points de perforation agencée pour permettre après déchirure des points de perforation de découvrir au moins une partie de la face principale (3) et délimiter au moins une partie de rebord (10) apte à maintenir une ou plusieurs feuilles (7) disposées à l'intérieur de la pochette.

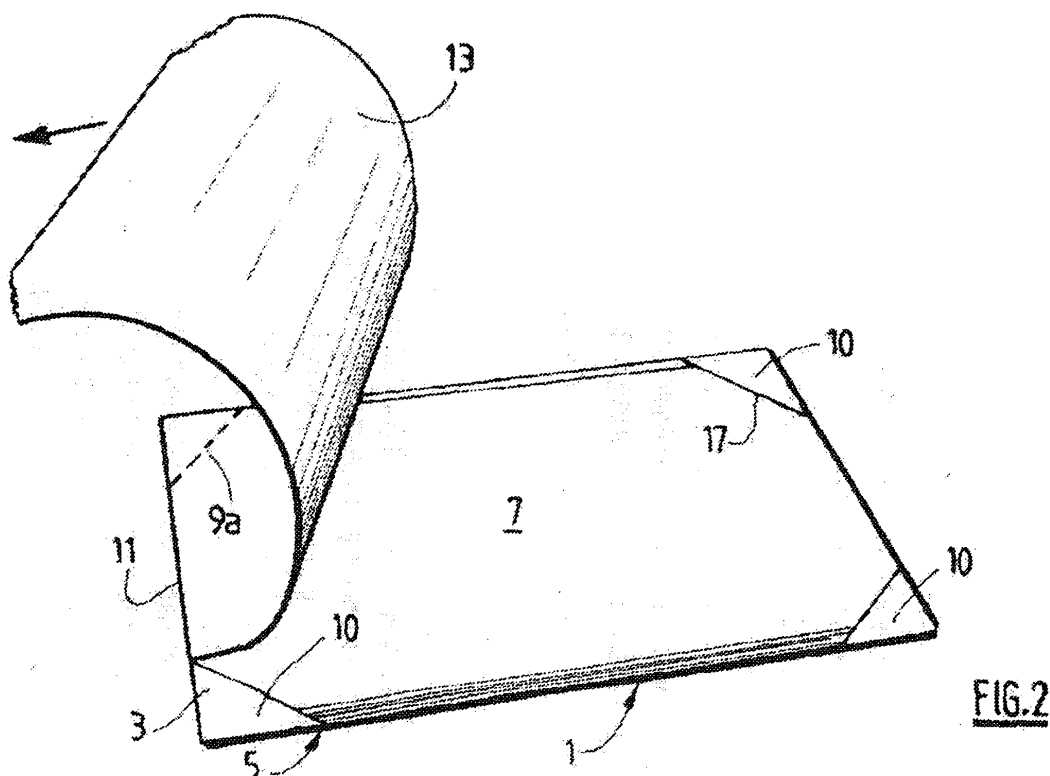


FIG. 2

Description

[0001] La présente invention concerne une pochette de feuilles notamment pour le dessin à main levée et en particulier une pochette de feuilles de dessin permettant de découvrir une feuille de dessin sur la pochette, maintenue sur cette dernière.

[0002] L'invention a pour objet une pochette de feuilles destinée notamment à former support d'une feuille à dessiner et en particulier à main levée, de façon commode.

[0003] On connaît des plans supports de feuilles, notamment de feuilles à dessiner, la feuille à dessiner apparente étant maintenue sur le support par agrafage, pose d'un adhésif, pose de pinces, etc., solidairement au support. Néanmoins, un tel maintien nécessite de l'opérateur une manœuvre de fixation de la feuille à dessiner solidairement au support.

[0004] On connaît également des pochettes fermées contenant des feuilles. Ces pochettes nécessitent que l'on sorte les feuilles pour dessiner. On peut s'aider de la pochette comme support pour dessiner à main levée mais cette pratique est relativement mal commode.

[0005] Il est proposé selon l'invention une pochette de feuilles comportant au moins deux faces principales à forme de feuille en matériau semi rigide, de type papier, carton ou matière plastique, reliées l'une à l'autre et entre lesquelles sont disposées une ou plusieurs feuilles, caractérisée en ce que au moins l'une des faces principales est pourvue d'au moins une ligne de points de perforation agencée pour permettre après déchirure des points de perforation de découvrir au moins une partie de la face principale et délimiter au moins une partie de rebord apte à maintenir une ou plusieurs feuilles disposées à l'intérieur de la pochette.

[0006] Il résulte de cette disposition que la face principale pourvue de lignes de points de perforation peut être déchirée en rompant manuellement ces lignes et que une fois cette face déchirée, les feuilles de la pochette sont maintenues dans cette dernière par la au moins une partie de rebord formée sur la face principale par la rupture des points de perforation.

[0007] En outre, la ligne de points de perforation délimite dans la feuille de dessus, apparente après déchirure des points de perforation, un cadre dans lequel le dessin ou autre figuration peut être réalisé sur la feuille.

[0008] De plus, la feuille de dessus peut être extraite de la pochette par l'ouverture de la face principale réalisée après déchirure des points de perforation en la dégageant de la partie de rebord.

[0009] La partie de rebord peut s'étendre sur une portion ou la totalité de la ligne de points de perforation.

[0010] La pochette de feuilles peut être de format comportant au moins un angle et au moins une ligne de points de perforation délimite au moins une partie de rebord disposée à l'angle correspondant de la face principale de pochette.

[0011] Avantageusement, la pochette de feuilles est de format quadrangulaire, par exemple rectangulaire ou

proche.

[0012] Cette partie de rebord peut délimiter un coin (à un angle) de la face principale, par exemple formé selon un triangle, de préférence un triangle rectangle isocèle. La face principale peut comporter au moins deux coins sur un même côté ou au moins deux coins opposés suivant une diagonale de la face principale.

[0013] Ainsi, après que la face pourvue de lignes de points de perforation a été ouverte en rompant manuellement ces lignes de points de perforation, les feuilles sont maintenues dans la pochette, par au moins deux coins d'un côté ou au moins deux coins opposés suivant une diagonale de la face principale, voire par au moins deux coins et au moins une partie de rebord de la face principale distante des coins.

[0014] De préférence, les lignes de points de perforation de la face principale délimitent quatre coins de la cette dernière. Après ouverture de la face principale pourvue de lignes de points de perforation selon lesdites lignes de points de perforation, on ménage ainsi quatre coins entre lesquels peuvent être maintenues les feuilles de la pochette. La feuille découverte par la face ouverte pourvue de lignes de points de perforation peut ainsi être crayonnée, écrite ou dessinée à main levée sur la pochette formant support de la feuille.

[0015] De plus, la feuille découverte de dessus peut être extraite aisément en dégageant ses coins des coins formés selon les lignes de points de perforation de la face principale.

[0016] La face pourvue de lignes de points de perforation peut comprendre une pluralité de lignes de points de perforation reliées les unes aux autres afin de délimiter une partie déchirable, les lignes étant agencées de sorte que, après rupture des lignes de points de perforation, la partie déchirable reste reliée à la face principale, de préférence selon un côté de cette dernière.

[0017] La partie déchirable peut être articulée à la face principale par une ligne de pli proche ou confondue avec le bord du côté de liaison correspondant.

[0018] Ainsi, les feuilles de la pochette restent protégées en refermant la partie déchirable dans son ouverture, la fermeture pouvant être maintenue par un moyen d'attache, tel un ruban adhésif, solidarissant la partie déchirable à l'ouverture correspondante de la face.

[0019] La pochette peut comprendre au moins un moyen d'attache apte à maintenir la partie déchirable rabattue sur la face principale et/ou sur l'autre face principale.

[0020] La partie déchirable peut être rabattue sous l'autre face principale de la pochette et être maintenue par le moyen d'attache, tel un ruban adhésif, solidarissant la partie déchirée à cette autre face, ce qui permet de dessiner de façon aisée sur la feuille de dessin apparente de la pochette.

[0021] Les lignes peuvent également être agencées de sorte que, après rupture des lignes de points de perforation, la partie déchirable soit ôtée de la face principale. La partie déchirable peut ainsi être complètement

détachée de la pochette. On peut également prévoir des moyens d'attache pour maintenir cette partie rabattue sur la face principale et/ou sur l'autre face principale.

[0022] Au moins une ligne de points de perforations comporte avantageusement au moins une encoche ou fente permettant d'amorcer sa déchirure.

[0023] La face principale, lorsqu'elle est de forme quadrangulaire, par exemple rectangle ou similaire, peut encore comprendre au moins une ligne de points de perforation, délimitant après déchirure des points au moins une partie de rebord en partie médiane d'un côté ou à un autre emplacement distant des angles dudit côté.

[0024] Un mode de réalisation de l'invention est à présent décrit en référence aux dessins annexés, non limitatifs, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue d'une pochette fermée contenant des feuilles selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue de cette pochette en cours d'ouverture, et
- la figure 3 est une vue de cette pochette ouverte.

[0025] Avec référence, aux dessins, une pochette 1 selon un mode de réalisation de l'invention comprend deux faces principales opposées rectangulaires 3, 5 en matière cartonnée reliées l'une à l'autre et entre lesquelles sont disposées des feuilles 7, feuilles de dessin notamment, à un format rectangulaire similaire, voire légèrement inférieur à celui des faces principales 3, 5.

[0026] Les faces principales 3, 5 sont reliées par leurs quatre côtés dans l'exemple représenté.

[0027] La pochette 1 peut être d'un format classique ou proche, par exemple de 22 x 30 cm, pour contenir des feuilles de format A4. Il peut bien entendu s'agir d'une pochette pour des feuilles de format plus petit (A5) ou plus grand (A3, A2...).

[0028] L'une des faces principales 3 de la pochette est pourvue de lignes de points de perforation 9 à sa périphérie, respectivement quatre lignes rectilignes 9a s'étendant chacune à un des quatre coins 10 de la face principale 3 de pochette, deux lignes rectilignes parallèles opposées 9b s'étendant le long des bords des côtés de longueur de la pochette, entre les lignes de points de perforation 9a des coins des côtés de longueur correspondants, et une ligne de points de perforation 9c s'étendant le long du bord d'un côté de largeur de la face principale de pochette entre les lignes de points de perforation 9a de coin du côté de largeur correspondant.

[0029] Dans l'exemple représenté, ces lignes sont reliées entre elles et délimitent une partie déchirable 13.

[0030] L'ensemble comporte un plan P de symétrie médian longitudinal, perpendiculaire au plan de la pochette, tel que représenté à la figure 1.

[0031] Le bord de côté de largeur 11 opposé à celui comportant une ligne de points de perforation 9c est destiné à permettre l'articulation de la partie déchirable 13 de la face principale 3, ouverte suite à la rupture des

lignes de points de perforation.

[0032] Les lignes de points de perforation de coin 9a délimitent chacune sur la face principale 3 un triangle rectangle isocèle, par exemple d'environ 1,5 à 5 cm de côté (hors hypoténuse), de préférence de 2 à 3 cm de côté pour une pochette accueillant des feuilles de format A4.

[0033] Les lignes de points de perforation des côtés de longueur 9b et de largeur 9c sont disposées au bord de la face principale 3 de la pochette mais elles peuvent délimiter un rebord, régulier ou non, proche du bord, par exemple de 0,2 à 1,5 cm du bord de la face. Ce rebord sera dimensionné en fonction de la dimension de la pochette et sera suffisant pour assurer le maintien des feuilles à l'intérieur de la pochette lorsque cette dernière est ouverte par rupture des lignes de perforation. Ces lignes de points de perforation 9a, 9b, 9c sont des lignes de micro perforation fines, aptes à être déchirées selon un trait net et fin.

[0034] L'autre face 5 de la pochette (non représentée) comprend des rabats classiques articulés aptes à être déployés pour permettre d'ouvrir la pochette 1 afin d'y insérer des feuilles 7 ou prélever l'une des feuilles 7, et aptes à être rabattus l'un sur l'autre afin de fermer la pochette 1 et d'emprisonner les feuilles 7.

[0035] On peut toutefois prévoir que cette face 5 soit réalisée d'une pièce et ne puisse être ouverte, la seule ouverture étant alors obtenue par rupture des lignes de perforation.

[0036] Une encoche ou fente 15 est prévue sur le côté de largeur (ou un autre côté) comportant des points de perforation 9c. Cette encoche 15, réalisée sur une ligne de points de perforations, permet le passage d'un ongle de doigt sous la face principale 3, ce qui permet d'amorcer la déchirure de la face 13, poursuivie ensuite entre deux doigts de la main, l'un sur la face et l'autre sous la face.

[0037] L'ouverture de la pochette 1 est à présent décrite.

[0038] La personne désirant effectuer un dessin à main levée sur une feuille de dessin 7 de la pochette commence par l'ouvrir en passant un ongle de doigt sous l'encoche 15 du côté de largeur. Il soulève cette encoche pour amorcer une ligne de déchirure sur la ligne de points de perforation 9c. Il saisit ensuite la partie déchirable 13 entre deux doigts de la main puis tire sur cette partie saisie en opposition à la pochette 1 maintenue par l'autre main. La déchirure des lignes de points de perforation se réalise alors selon un mouvement d'ouverture de la face (figure 2), successivement sur la longueur de la pochette depuis le bord de largeur pourvu de points de perforation 9c jusqu'au bord opposé 11 où la face peut être ouverte complètement, la partie déchirable 13 étant tournée le long du bord de largeur 11 formant ligne d'articulation de la partie déchirable 13 relativement à la pochette (figure 3).

[0039] Cette partie déchirable 13 peut être rabattue sous l'autre face principale 5 de la pochette, étant éven-

tuellement maintenue à cette autre face par un moyen d'attache non représenté (de type ruban adhésif par exemple), ce qui permet de dessiner sur la feuille de dessin 7 apparente sur l'ouverture 17 de la face, cette feuille 7 étant maintenue sur les autres feuilles solidairement à la pochette au moyen des quatre coins 10 de la face subsistant après déchirure des points de perforation de la face principale. Ces quatre coins 10 occupent une surface minime sur la feuille dessinée 7. La personne supportant ainsi la pochette 1 d'une main est donc dans de bonnes conditions pour dessiner avec l'autre main sur la feuille 7 ainsi découverte et maintenue à la pochette 1.

[0040] Lorsque le dessin est terminé, il est facile d'enlever la feuille dessinée 7 en l'extrayant des coins 10 de la face principale 3 de pochette, par exemple en faisant glisser simplement l'un de ses coins d'un coin 10 de la face principale 3 puis ses autres coins des coins correspondants 10 de la face principale de pochette. Il est également aisé de refermer la partie déchirable 13 de face principale en la rabattant sur la pochette 1. Un ruban adhésif (ou autre moyen d'attache) non représenté disposé sur la face principale 3 (restante) et appliqué en adhésion sur la partie déchirable 13 refermée peut servir à maintenir fermée la pochette 1.

[0041] Naturellement, la pochette 1 selon l'invention n'est pas nécessairement rectangulaire et elle peut avoir une autre forme, par exemple ovale, carrée, à bord arrondi, etc., et les coins 10 de la face issus des lignes de points de perforation 9a peuvent avoir une autre forme que celle décrite.

[0042] Il peut en outre être utile pour des pochettes à feuilles de grand format (dépassant 30cm de côté) de prévoir en plus des coins 10 au moins une partie de rebord (non représentée), par exemple de faible longueur et largeur (de un à cinq cm) en partie médiane d'un ou plusieurs côtés ou à un autre emplacement d'un ou plusieurs côtés, ceci pour maintenir assurément la feuille de dessus.

[0043] On peut également prévoir de remplacer un ou plusieurs de ces coins par des rebords de faible largeur s'étendant sur au moins une partie de la longueur d'un ou plusieurs côtés.

[0044] Afin de faciliter les mouvements de la partie déchirable 13 après rupture des lignes de perforation, il est préférable que la ligne d'articulation de ce volet soit confondue avec le bord de la pochette. On pourrait toutefois envisager que cette ligne d'articulation soit située à distance du bord de la pochette, formant ainsi un rebord pour maintenir les feuilles.

[0045] La pochette peut être avantageusement réalisée à partir d'un unique flan en une seule matière. On peut toutefois envisager de réaliser la face dépourvue de lignes de perforation en un matériau plus rigide que la face comportant les perforations, ou bien de la renforcer en doublant son épaisseur, afin d'assurer une meilleure rigidité à la pochette lors de son utilisation comme support de feuilles pour le dessin.

Revendications

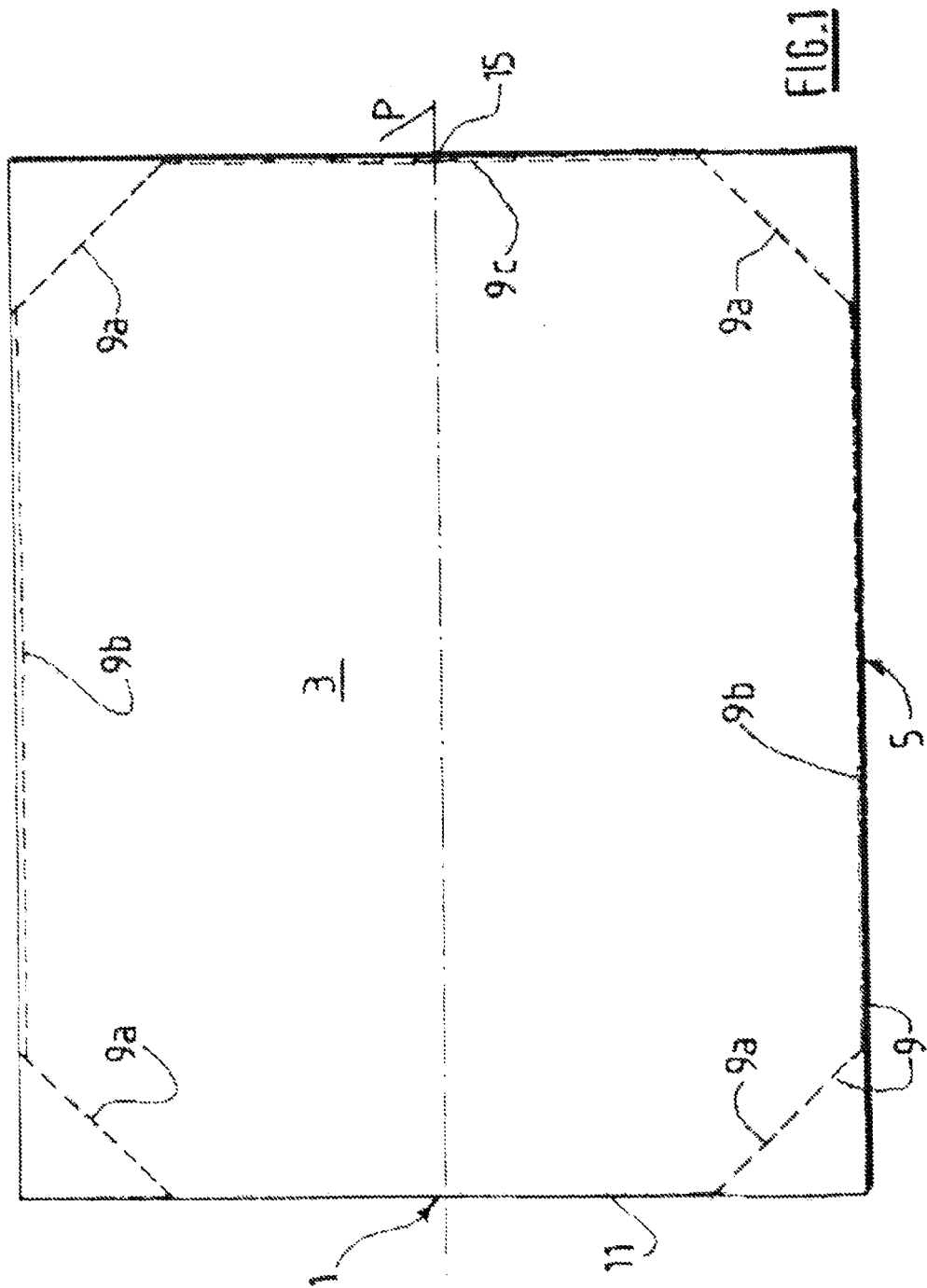
1. Pochette (1) de feuilles (7) comportant au moins deux faces principales (3, 5) à forme de feuille en matériau semi rigide, de type papier, carton ou matière plastique, reliées l'une à l'autre et entre lesquelles sont disposées une ou plusieurs feuilles (7), **caractérisée en ce que** au moins l'une (3) des faces principales est pourvue d'au moins une ligne de points de perforation (9) agencée pour permettre après déchirure des points de perforation de découvrir au moins une partie (17) de la face principale (3) et délimiter au moins une partie de rebord (10) apte à maintenir une ou plusieurs feuilles (7) disposées à l'intérieur de la pochette.
2. Pochette (1) de feuilles (7) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la pochette (1) de feuilles (7) est de format comportant au moins un angle et **en ce que** au moins une ligne de points de perforations délimite au moins une partie de rebord (10) disposée à l'angle correspondant de la face principale de la pochette (1).
3. Pochette (1) de feuilles (7) selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la au moins une partie de rebord (10) est formée selon un triangle.
4. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications 2 ou 3, **caractérisée en ce que** la face principale (3) comporte au moins deux angles sur un même côté de la face principale (3) et **en ce que** au moins une ligne de points de perforations délimite une partie de rebord (10) disposée à chaque angle correspondant.
5. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisée en ce que** la face principale (3) comporte au moins deux angles opposés suivant une diagonale de la face principale (3), et **en ce que** au moins une ligne de points de perforations délimite une partie de rebord (10) disposée à chaque angle correspondant.
6. Pochette (1) de feuilles (7) selon la revendication 2 ou 3, **caractérisée en ce que** la face principale (3) comprend quatre angles et **en ce que** au moins une ligne de points de perforations délimite une partie de rebord (10) disposée à chaque angle correspondant.
7. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la face principale (3) comprend une pluralité de lignes de points de perforation reliées les unes aux autres afin de délimiter une partie déchirable (13), les lignes étant agencées de sorte que, après rupture de ces dernières, la partie déchirable (13) reste reliée à la face principale (3).

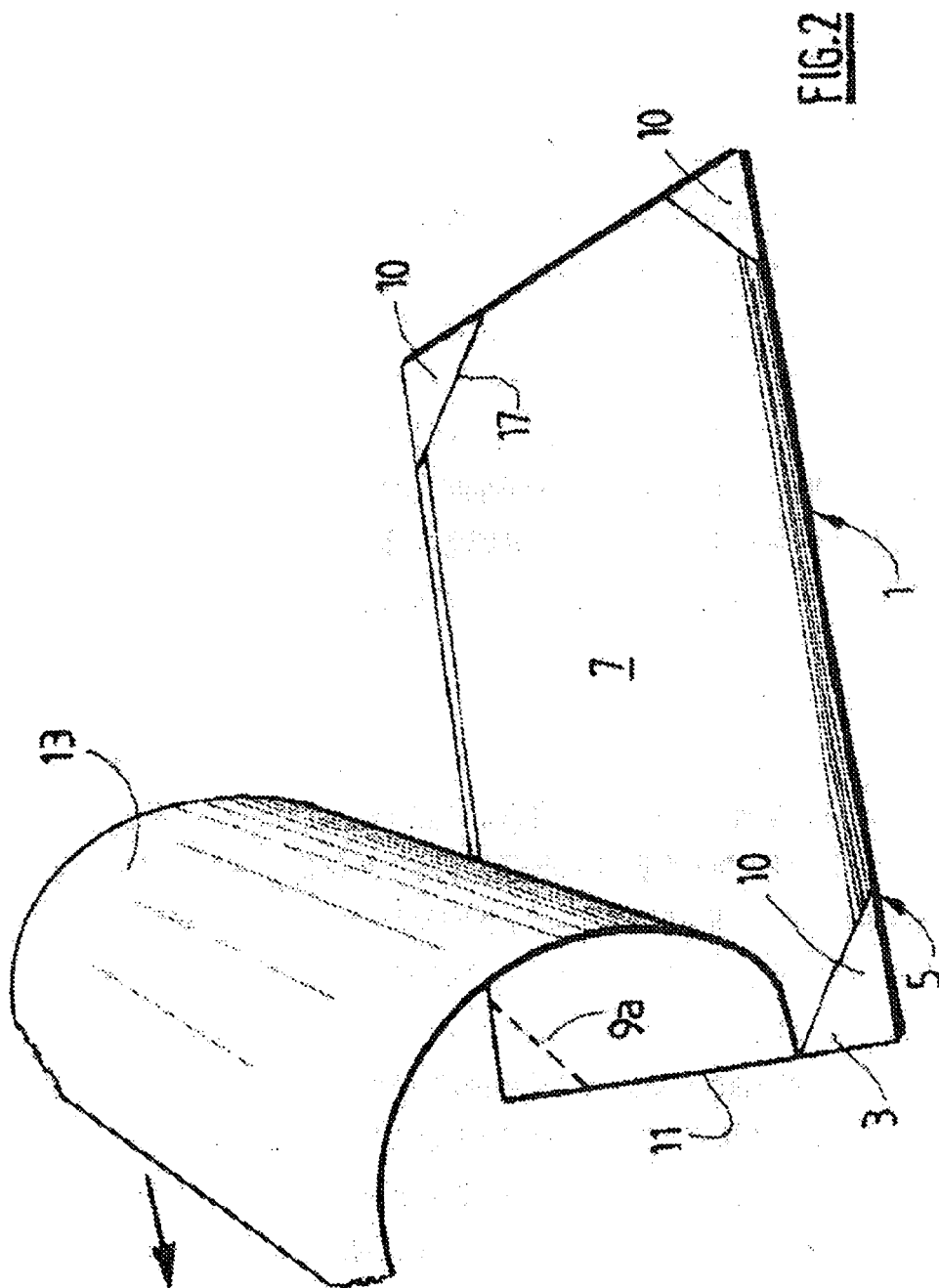
8. Pochette (1) de feuilles (7) selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** la partie déchirable (13) reste reliée à la face principale (3) selon un côté de cette dernière. 5
9. Pochette de feuilles selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** la partie déchirable (13) est articulée à la face principale (3) par une ligne de pli proche ou confondue avec le bord (11) du côté de liaison correspondant. 10
10. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications précédentes 1 à 6, **caractérisée en ce que** la face principale (3) comprend une pluralité de lignes de points de perforation reliées les unes aux autres afin de délimiter une partie déchirable (13), les lignes étant agencées de sorte que, après rupture de ces dernières, la partie déchirable (13) soit ôtée de la face principale (3). 15 20
11. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications 7 à 10, **caractérisée en ce qu'elle** comprend au moins un moyen d'attache apte à maintenir la partie déchirable (13) rabattue sur l'une (3) et/ou l'autre (5) face principale. 25
12. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** au moins une ligne de points de perforations (9) comporte au moins une encoche ou fente (15) permettant d'amorcer sa déchirure. 30
13. Pochette (1) de feuilles (7) selon l'une des revendications précédentes 1 à 12, **caractérisée en ce que** la face principale (3) est de forme quadrangulaire et comprend au moins une ligne de points de perforation (9), délimitant après déchirure des points au moins une partie de rebord (10) en partie médiane d'un côté ou à un autre emplacement distant des angles dudit côté. 35 40

45

50

55





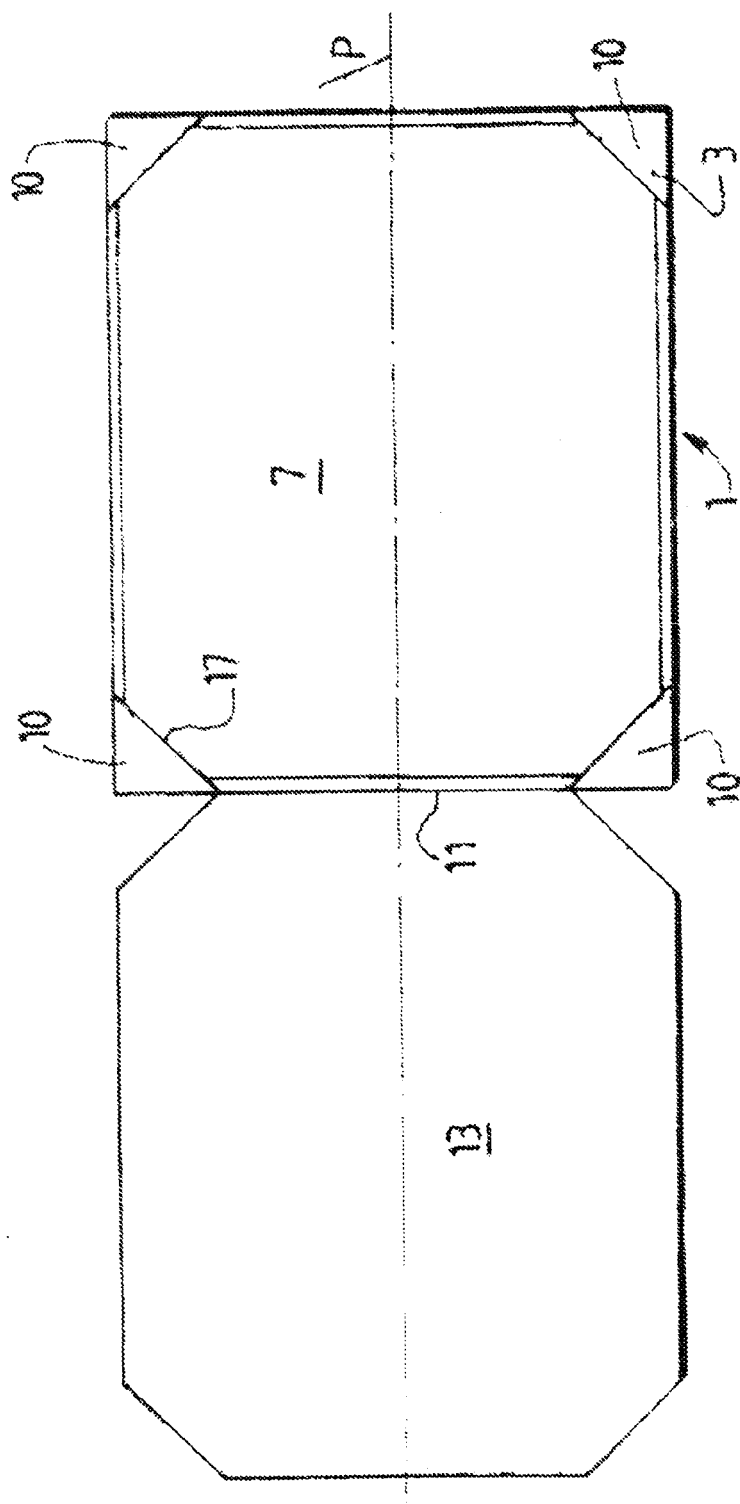


FIG. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 16 6338

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	GB 179 414 A (FREDERICK GEORGE WARNE) 11 mai 1922 (1922-05-11) * le document en entier * -----	1-12	INV. B42F7/04 B43L5/00
A	EP 1 442 898 A1 (CARTIERE MILIANI FABRIANO S P [IT] CARTIERE FEDRIGONI & C S P A [IT]) 4 août 2004 (2004-08-04) * le document en entier * -----	1-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B42F B43L B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 9 décembre 2011	Examineur Louvion, Bernard
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 16 6338

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-12-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 179414	A	11-05-1922	AUCUN	

EP 1442898	A1	04-08-2004	AT 320350 T	15-04-2006
			EP 1442898 A1	04-08-2004
			ES 2256704 T3	16-07-2006
			MA 26241 A1	01-08-2004
			OA 12569 A	07-06-2006
			PL 364617 A1	09-08-2004
			PT 1442898 E	31-08-2006

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82